

Génocide des Tutsis au Rwanda : procès en appel pour Eugène Rwamucyo, condamné à 27 ans de prison

RFI, 9 juin 2026

Ce mardi 9 juin 2026 s'ouvre à Paris le procès en appel d'Eugène Rwamucyo, ancien médecin rwandais de 67 ans. Il avait été condamné, fin octobre 2024 à 27 ans de réclusion criminelle notamment pour complicité de génocide et complicité de crimes contre l'humanité, lors du génocide des Tutsis en 1994.

Pour ce deuxième procès, Eugène Rwamucyo a totalement changé de conseils, alors qu'il entend bien clamer de nouveau son innocence, malgré les différents éléments à charge qui ont conduit à sa condamnation en première instance devant la Cour d'assises de Paris.

En 2024, cet ancien praticien et intellectuel proche du pouvoir Hutu, avait été reconnu coupable de complicité de génocide, de complicité de crimes contre l'humanité – et de participation à une entente en vue de la

préparation de ces crimes.

530 parties civiles

Son rôle lors de l'enfouissement de dizaines de milliers de cadavres dans les fosses communes de Butare, a notamment été longuement discuté lors du premier procès. Eugène Rwamucyo était aussi accusé d'avoir participé à l'exécution de blessés et d'avoir incité la population de s'en prendre aux Tutsis lors du génocide de 1994.

Mais le tribunal avait finalement estimé qu'Eugène Rwamucyo n'était pas un acteur direct du génocide des Tutsis, même si sa participation à l'enfouissement de cadavres a été considéré comme un acte génocidaire justifiant une lourde condamnation.

530 parties civiles seront à nouveau représentées lors de ce procès en appel, qui doit s'achever le 17 juillet prochain.